

## COMMUNIQUÉ

### **L’AQDR Québec demande au gouvernement de revenir sur sa décision de priver 500 000 personnes âgées de leur crédit d’impôt**

Québec, le 15 février 2017 – L’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Québec (AQDRQ) se joint aux organismes d’aînés qui s’unissent pour exiger un recul du gouvernement du Québec sur sa regrettable décision de hausser l’âge d’admissibilité de 65 à 70 ans au « crédit d’impôt accordé en raison de l’âge ».

Accordé depuis 1972 aux personnes âgées de 65 ans et plus, l’accès à ce crédit d’impôt est augmenté à 66 ans pour l’année d’imposition 2016 et il atteindra 70 ans en 2020. Un peu plus de 100 000 personnes franchissent chaque année le seuil des 65 ans, ce qui signifie qu’environ 500 000 personnes seront concernées par cette hausse graduelle dans les cinq prochaines années.

Susceptibles de perdre jusqu’à 497\$ par années, ce sont les personnes âgées à faible revenu qui seront les plus affectées. Le gouvernement justifie cette décision en soulignant que les fonds seront utilisés pour inciter les travailleurs d’expérience à demeurer sur le marché du travail sans prendre en compte l’impact majeur que cette hausse aura sur les aînés en situation de vulnérabilité.

« Au cours de l’automne, l’AQDR Québec a interrogé plusieurs aînés sur des grands enjeux pour connaître leurs besoins. Plusieurs personnes âgées ont montré de l’inquiétude face à leur situation financière et elles insistent sur l’importance des différents programmes d’aide financière du gouvernement du Québec. Une grande partie des aînés se demandent ce qu’ils vont devenir s’ils n’ont plus accès à ce genre de programme », s’inquiète Judith Gagnon, présidente de l’AQDR Québec.

L’AQDR Québec invite le gouvernement du Québec à revenir sur sa décision quant à la hausse de l’âge d’accessibilité au « crédit d’impôt accordé en raison de l’âge » pour permettre aux aînés vulnérables et à toutes les personnes âgées touchées de conserver leurs acquis.

#### **À propos de l’AQDR**

L’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite. Elle compte près de 25 000 membres regroupés en 42 sections locales.

## **Renseignements**

AQDR Québec

Judith Gagnon

Présidente de l'AQDR Québec

418-524-0437

[gagnon\\_judith@hotmail.com](mailto:gagnon_judith@hotmail.com)